



REGLEMENT

Championnat de France Endurance S 3. Championnat de France Vitesse Série Nationale.

Le Caen Nautic Club organise le championnat de France Inshore les **07 et 08 septembre 2024**. Ces épreuves sont inscrites au calendrier de la **Fédération Française Motonautique**.

1) DEMANDES D'ENGAGEMENT

Les demandes d'engagement devront être réalisées sur les feuilles d'inscription fournies par le comité d'organisation et envoyées par mail sur simple demande : caen-nautic-club@orange.fr. Elles devront être parvenues impérativement avant **le samedi 3 août 2024** à l'adresse suivante :

CAEN NAUTIC CLUB – Quai Hippolyte LEFEVRE – 14120 MONDEVILLE

Le droit d'engagement est fixé à :

- **130 €** par bateau pour la course d'endurance S 3 (4h30).
- **60 €** par bateau/par course en Série Nationale vitesse (2 courses dans le week-end) soit **120€**.

**Attention : Seules les demandes complètes et transmises avant le 3 août
seront prises en compte.**

**Toute demande d'engagement reçue après le samedi 3 août ou qui serait incomplète
(sans règlement et/ou sans caution), sera majorée de 100%.**

Dépôt obligatoire lors de l'inscription par courrier, des fiches d'engagements, de la déclaration de détention de carburant, du chèque d'engagement ou de la preuve du virement, d'un chèque de caution de **300.00 €** (dégradation bouée, état des lieux sur le site, respect de la « charte écoresponsable ») et de cette charte écoresponsable signée. Ce chèque de caution sera détruit ou remis à l'équipe si elle en fait la demande, après un contrôle de l'état des lieux de l'emplacement occupé sur le parc (déchets, bidons... doivent être mis dans les containers). Le non-respect de cette obligation entraînera une pénalité financière de **150 €**.

2) CONTRÔLES

Les contrôles débuteront le vendredi 6 septembre 2024 à 14h30 jusqu'à 20h00. La présence de tous les bateaux participants y est obligatoire.

Tout changement du bloc moteur intervenant après les essais chronométrés entraînera un nouveau contrôle technique et un placement en fond de grille de sa catégorie. Le pilote, obligatoirement présent, devra présenter :

Le certificat du test d'immersion – l'attestation de L'ANFR d'obtention d'une fréquence radio - la licence pilote - le titre de navigation du bateau (immatriculation) - le certificat de jauge - la fiche d'homologation du moteur - l'assurance assistant. **Les pilotes qui n'auront pas satisfait ces contrôles ne seront pas admis à courir.**

Dans le cas où un team serait titulaire d'une assurance personnelle, couvrant l'ensemble de son équipe, il devra présenter son attestation nominative, dès son inscription, et justifier que le montant de la responsabilité civile est au moins supérieur ou égale à 8 000.000 € (RC Fédérale).

RADIO

Pour des raisons d'ordre sécuritaire, il est obligatoire que tous les bateaux soient équipés de liaisons radio entre le compétiteur et son team. Celui-ci dénommé « homme radio » devra être présent lors du briefing, signer la feuille de présence, comme le pilote, sous peine de pénaliser ce dernier d'une amende de 150 €. La femme ou l'homme radio devra, pendant toute la durée où son bateau est sur l'eau, se situer à proximité de la direction de course, ou dans un endroit prédéfini au cours du briefing, afin d'assurer une liaison permanente avec le compétiteur.

Le bon fonctionnement de chaque radio embarquée sera vérifié lors du contrôle technique d'avant course.



3) PARC A BATEAUX

Placement libre, premier arrivé, premier servi. 1 bateau engagé => emplacement maxi 9m de façade - 2 bateaux engagés => emplacement maxi 12m de façade. Pas de camion atelier apparent pour les stands situés côté bassin et visible du public.

Il est interdit de fumer. Tout manquement à cette règle entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

RAPPEL : un tapis absorbant devra être placé en permanence sous le moteur dans le stand (en cas d'absence, 150€ d'amende).

Les remorques devront être évacuées des grues immédiatement après la mise à l'eau et replacées sous la tente après le grutage. Aucune réparation n'est admise sous les grues. Toute infraction à cette règle impérative entraînera la mise hors course.

Il est interdit d'accrocher sur les barrières du parc à bateaux ou sur le parcours, banderoles, panneaux publicitaires sans l'autorisation écrite des organisateurs. L'autorisation ne sera accordée qu'à la condition d'une contrepartie financière au CAEN NAUTIC CLUB.

4) MISE A L'EAU, ESSAIS ET COURSES

La mise à l'eau des bateaux s'effectuera exclusivement au parc à bateaux. Les mises à l'eau seront effectuées sous la seule responsabilité des pilotes et des assistants. Aucun recours ne pourra avoir lieu à l'encontre des organisateurs. Chaque embarcation aura ses élingues, **minimum une tonne par élingue**.

Il est interdit de gruter les bateaux avec une ou plusieurs personnes à bord.

Attention, conformément au règlement FFM, la mise à l'eau s'effectuera dans le même ordre que la grille de départ. Chaque bateau devra se rendre immédiatement à sa position de départ. Le non-respect de cette procédure entraînera une position en fin de grille (toutes catégories).

Les essais auront lieu les 07 et 08 septembre 2024 (voir timing).

ESSAIS CHRONOMÉTRÉS :

Vitesse Série Nationale - Les essais chronométrés se dérouleront sur 45mn.

En cas d'impossibilité de procéder aux essais chronométrés, la grille de départ de la première course sera établie d'après le classement provisoire du championnat de France.

COURSES :

ENDURANCE S 3, 4 Heures 30

Le nombre de bateaux participants est limité à 20. Dans le cas où plus de 20 engagements parviendraient au CAEN NAUTIC CLUB, il sera procédé à des essais chronométrés qualificatifs, ne seront retenus que les 20 premiers.

VITESSE Série Nationale, 2 courses de 20 tours

Le nombre de bateaux participants est limité à 20 par catégorie. Dans le cas où plus de 20 engagements parviendraient au CAEN NAUTIC CLUB, les essais chronométrés seront qualificatifs, ne seront retenus que les 20 premiers.



5) REUNION DES PILOTES

Elle aura lieu le samedi et le dimanche sous la tente des bénévoles, selon les horaires prévus dans le timing joint lors de l'inscription.

La présence des pilotes et hommes « radio » est obligatoire, une feuille de présence sera établie avec émargement.

La présence des **teams managers** est vivement conseillée.

Si un pilote ou un homme « radio » est absent à cette réunion ou part de façon anticipée avant la fin du briefing, il sera pénalisé d'une amende de **150€**. Après règlement de cette amende, en cas de pilote pénalisé, il devra participer à un briefing privé, au terme duquel, il sera autorisé à prendre le départ de la course. En cas de non-paiement de l'amende, le pilote incriminé ne prendra pas le départ.

6) CIRCUIT ET PARCOURS

ENDURANCE ET VITESSE Série Nationale

Circuit de **1160** mètres délimité par quatre bouées, rotation contraire au sens des aiguilles d'une montre.

7) DEPART

Le départ sera donné suivant les règlements UIM : départ moteur arrêté. La position des feux sera précisée lors de la réunion des pilotes.

8) HORAIRES DE COURSES

Voir annexe

9) ARRIVEE

L'arrivée se fera sur le bateau de tête après quatre heures trente de course (pour l'endurance). Les bateaux seront arrêtés au drapeau à damiers noirs et blancs devant le poste de chronométrage.

10) FIN DE COURSE

Les pilotes ayant terminé la course ont l'obligation de se retirer du circuit sans le couper et sans gêner les autres bateaux.

11) ARRET DE COURSE

Un drapeau rouge sera utilisé en cas d'arrêt de course au PC direction de course et sur chacun des **3** bateaux remorqueurs, soit pour des raisons de force majeure, soit pour indiquer que la limite de durée est dépassée.

12) ENDURANCE : Equipage et ravitaillement

L'opération de ravitaillement et le changement de pilote pour l'endurance s'effectueront uniquement au ponton désigné, moteur arrêté, **pilote hors du cockpit** (rentrant ou sortant) sous peine d'une sanction de 5 tours de pénalité. Chaque concurrent devra prévoir son propre ravitaillement. **Le ravitaillement s'effectuera uniquement par utilisation d'un derrick prévu à cet effet, défini au règlement UIM article 902-8.** Dans le cadre du respect de l'environnement, tout débordement de carburant constaté lors du ravitaillement, par le commissaire habilité, sera sanctionné par **5 tours de pénalité**.

Le changement de pilote s'effectuera avec identification et émargement du pilote à chaque relai auprès des commissaires sur le ponton de ravitaillement.

Il est interdit de fumer dans cette zone, d'utiliser tout matériel de communication, tel que téléphone portable, radio non ATEX, appareil de prises de vues, ou tout autre appareillage électrique, électronique.



Le ravitailleur effectuant le plein devra porter gants, cagoule et lunettes anti feu et il sera équipé d'un gilet de sauvetage aux normes CE. Les équipiers présents sur le ponton de ravitaillement devront être munis de chaussures à semelles de caoutchouc et ne pas porter des vêtements ne résistant pas aux hydrocarbures et facilement inflammables (style coupe-vent, k-way etc.) Les manches longues sont recommandées.

Rappel : un concurrent ne peut pas piloter plus de 2 heures d'affilée. Le temps de repos entre les deux relais doit être d'une heure minimum.

13) MARQUES DISTINCTIVES

Le numéro de course doit être peint en noir sur fond blanc et être visible des deux bords, ainsi que sous le bateau sous le tunnel. Les chiffres mesureront 24 cm de haut, auront un plein de 4 cm. Les numéros non conformes à l'article UIM 206-02 seront signalés aux pilotes, aucune réclamation sur le classement ne sera acceptée par le jury pour les bateaux aux numéros signalés non conformes.

14) RÉPARATIONS

Les réparations s'effectueront sur le parc à bateaux. L'échange de pièces (sauf carter moteur et cylindres) sera autorisé sous le contrôle d'un commissaire technique.

15) JURY

Le Comité de course sera constitué conformément au règlement U.I.M. Le jury sera constitué par le comité d'organisation et il sera placé sous l'autorité de son président. Le commissaire sportif **F.F.M.** est membre de droit du jury.

16) CANOTS DE SECOURS

Les canots de secours et les bateaux de remorquage seront munis d'un drapeau jaune et d'un drapeau rouge. Le remorquage et le halage par un tiers entraîneront la disqualification.

Les bateaux de surveillance remorqueront les bateaux en difficulté vers le parc pour permettre le dépannage de ceux-ci.

17) CODE DES SIGNAUX (DRAPEAUX) UTILISES

- VERT : plan d'eau libre
- ROUGE : arrêt général de la course
- JAUNE : danger sur le circuit, 70 Km/h maxi, **pas de dépassement**
- NOIR : arrêt pour le pilote à qui le signal est destiné
- ORANGE : marque de parcours virage.

18) VIRAGE ET ABORDAGE DES MARQUES DE PARCOURS

Tout bateau désirant se rendre au parc à bateaux devra prévoir son dégagement sans gêner la course.

En endurance S 3, si une marque de parcours est endommagée ou détruite, lors des essais libres ou de la compétition, différentes pénalités seront appliquées, selon détail ci -dessous :

Une marque de parcours touchée n'entraîne aucune pénalité.

Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite pendant les essais : 1 tour de pénalité.

Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite pendant la course : 5 tours de pénalités.

La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite, entraînant un arrêt de course le temps de procéder à son remplacement : 10 tours de pénalités.

La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite, pendant les essais libres, entraînant un arrêt des essais le temps de procéder à son remplacement : 2 tours de pénalités.

Une bouée loupée 1 tour de pénalité.

Si un pilote manque une marque de parcours, il doit poursuivre sa route et sera pénalisé d'un tour. Il ne doit pas essayer de reprendre cette marque de parcours sous peine de disqualification.

Toute bouée endommagée ou détériorée (Ex : attaches arrachées, etc ...) fera l'objet d'une pénalité financière

de **300,00 €**. Un chèque de caution du même montant sera déposé à cet effet lors de l'inscription. Ce chèque lui sera restitué s'il en fait la demande et si aucun incident n'a été signalé.



En Vitesse Série Nationale, si une marque de parcours est déplacée, endommagée, ou détruite, lors des essais libres, chronométrés et/ou durant la course, différentes pénalités seront appliquées, selon détail ci-dessous :

- Une marque de parcours touchée n'entraîne aucune pénalité.
- Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite lors de la course : 1 tour de pénalité.
- Une marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite pendant les essais chronométrés : fin de ces essais pour le pilote incriminé.
- La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite lors de la course entraînant un arrêt de course : disqualification du pilote incriminé.
- La seconde marque de parcours déplacée, endommagée ou détruite entraînant l'arrêt des essais chronométrés le pilote responsable sera exclu de cette séance d'essais, et positionné en dernière place de la grille de départ.
- Une marque de parcours loupée 1 tour de pénalité.
- Si un pilote manque une marque de parcours, il doit poursuivre sa route et sera pénalisé d'un tour. Il ne doit pas essayer de reprendre cette marque de parcours sous peine de disqualification.

Toute bouée endommagée ou détériorée (Ex : attaches arrachées, etc ...) fera l'objet d'une pénalité financière de **300,00 €**. Un chèque de caution du même montant sera envoyé à l'organisateur lors de l'inscription du pilote. Ce chèque sera restitué à l'équipe si elle en fait la demande et si aucun incident n'a été signalé.

19) VERIFICATION DES COQUES ET DES MOTEURS

Il est rappelé aux pilotes :

- Que les vérifications seront effectuées sur le bateau et le moteur
- Que le moteur ne peut être changé pendant une course.
- Que seules les réparations prévues par le règlement UIM sont autorisées sous contrôle d'un commissaire technique.

20) REGLEMENT

Le jury ainsi que les pilotes devront se conformer au règlement FFM et UIM en plus du dit règlement particulier.

21) PROCEDURE DE RECLAMATION

UIM Article 403 et suivants

Lieu : PC COURSE

Le droit de réclamation est fixé à **80 €**. Toute réclamation devra être déposée au maximum 1 heure après l'affichage des résultats sur le tableau officiel, par écrit et signée, auprès du Commissaire sportif de la course, accompagnée d'un chèque de **80 €**. Toute réclamation technique relative à un moteur devra être transmise par écrit et remise avant le premier briefing au Commissaire Sportif, avec le chèque correspondant : **380 €**,

Il faut rappeler que seuls les pilotes et teams manager sont habilités à déposer une réclamation. De même seuls les pilotes et teams managers concernés sont habilités à demander des explications sur une réclamation ou une sanction.

22) RESULTATS

Ils seront proclamés le samedi 07 septembre 2024 à 18h45 et le dimanche 08 septembre 2024 à 17h30. La remise des prix aura lieu sur le podium au nouveau bassin. Dans le cadre de notre charte écoresponsable et de nos engagements auprès de la municipalité Caennaise, un arbuste à replanter sera remis aux trois premiers de chaque course. Les récipiendaires devront être en tenue de course. Conformément au règlement fédéral, aucune prime ne sera délivrée.

23) SECURITE

A – site

Pour des raisons de sécurité compte tenu du grand nombre de spectateurs qui marchent entre l'entrée principale (voie 810) et le secteur autorisé au public, aucun véhicule ne pourra pénétrer sur le site du samedi 8h30 au dimanche 18h00 hormis les prestataires et VIP du Caen Nautic Club munis d'une autorisation.

B - Parc à bateaux

Dans le parc, il est formellement interdit de fumer ou d'allumer des feux sous peine d'exclusion immédiate du parc à bateaux et de non restitution de la caution.



Toute personne en état d'ébriété sera exclue du parc à bateaux. Des contrôles d'alcoolémie pourront être diligentés par le commissaire sportif désigné par la FFM sur toutes les personnes titulaires d'une licence fédérale et participant à la course (pilotes, teams manager, assistants) et par l'organisateur sur toutes les personnes présentes sur le parc (hors licenciés). En cas de refus ou de contrôle positif, celui-ci sera immédiatement exclu de la course.

Un contrôle antidopage pourra avoir lieu sous contrôle du médecin ou du préleveur délégué par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD), laquelle pourra engager, par l'intermédiaire de son collègue, des poursuites disciplinaires en cas de résultat positif au sens des articles L. 232-22 et suivants du Code du sport.

Il est demandé aux pilotes de protéger l'hélice par un cache, dans le parc à bateaux ainsi que durant le trajet jusqu'aux grues de mise à l'eau.

C - Tenue de course

Gilet de sauvetage conforme au règlement UIM.

Casque protecteur conforme au règlement UIM.

Les chaussures montantes sont obligatoires et devront être conformes aux normes UIM.

D - Sécurité bateaux

Les systèmes de sécurité suivants seront exigés : coupe circuit coupant automatiquement l'allumage et un rappel de ralenti de la commande de gaz.

E - Équipements sur le parc

L'électricité et l'eau sont mis à disposition sur le parc, sous réserves pour l'électricité que le câble soit conforme à la réglementation actuelle et résistant aux chocs. Mise à disposition de containers pour les ordures ménagères et pour les plastiques. Mise à disposition d'un bac de récupération des huiles près de la tente de jaugeage. Des W C seront à disposition à l'entrée du site (bungalow sanitaire).

F – Charte écoresponsable et règlement de course

Chaque team manager (à défaut le pilote) s'engage à signer et à respecter la charte écoresponsable (annexe 1 du règlement).

G - Ponton grutage, Ponton départ

L'accès à tous les pontons est strictement interdit aux enfants de moins de 14 ans.

Seuls trois assistants par bateau sont autorisés sur le ponton de mise à l'eau et/ou de départ.

Ces assistants doivent porter au poignet le bracelet « ASSISTANT FFM » délivré par le représentant FFM sur le site lors de l'enregistrement. Ce bracelet justifie de la couverture de l'assurance obligatoire valide pour le porteur. Néanmoins, celui-ci doit être en mesure de présenter sa licence annuelle ou 72H à la demande de ce dernier ou du commissaire sportif.

24) IMPLANTATION DES EQUIPES

Le plan d'implantation des tentes des équipes sera affiché à l'entrée du paddock. Il devra être obligatoirement respecté. Les bracelets permettant l'accès à celui-ci seront distribués le vendredi après-midi au secrétariat par l'organisateur.

Attention : Seuls les véhicules utilitaires servant d'atelier seront acceptés dans le périmètre des tentes abritant les bateaux sur le parc. Les véhicules légers devront être stationnés dans le périmètre désigné par l'organisateur. Le samedi et le dimanche, si ces derniers sortent, ils ne pourront entrer de nouveau sur le site.

1 bracelet accès parc à bateaux et ponton de départ par pilote engagé pour 1 ou plusieurs épreuves.

5 bracelets par bateau engagé (quel que soit le nombre d'engagement) pour la famille et partenaires (**attention, ces bracelets ne donnent pas accès aux pontons**).



NOTA BENE

Le gardiennage du parc à bateaux sera assuré, dans le périmètre clos, les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. La responsabilité des organisateurs ne pourra en aucun être engagée. Il sera impossible d'y pénétrer entre **00 H 00 et 07 H 00**.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ainsi que le timing, si des circonstances indépendantes de sa volonté le lui imposaient et notamment d'annuler purement et simplement l'épreuve si les conditions météorologiques ne permettaient pas son déroulement dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

25) DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise les organisateurs de cette manifestation ainsi que leurs ayant droits, tel que les partenaires et médias à utiliser, à titre gratuit, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et /ou publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi à des fins d'informations ou commerciales.

La FFM, le Caen Nautic Club, le comité de course, le Jury, les commissaires, ainsi que toutes les personnes attachées à l'organisation de cette manifestation, demandent à tous les participants de s'astreindre à une certaine discipline, afin que ces journées de compétition aient lieu dans les meilleures conditions.

Nous les remercions par avance.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, VEUILLEZ CONTACTER

Christophe LELIEVRE => 06.21.30.04.94.

e-mail : caen-nautic-club@orange.fr



CHARTRE ECORESPONSABLE

Je soussigné _____ pilote * / team manager * certifié avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à respecter tous les articles pendant toute la durée de la présence de notre équipe sur le site de la manifestation motonautique organisée par le CAEN NAUTIC CLUB.

- A produire le moins de déchets possibles.
- A jeter moins et jeter mieux en utilisant tous les moyens mis à notre disposition par la communauté urbaine et le club sur le site pour nous débarrasser de nos déchets en respectant le tri sélectif.
- A ne pas se débarrasser de nos déchets encombrants ou toxiques n'importe où sur le site (dans les réceptacles et conteneurs dédiés).
- A donner l'exemple aux membres de mon équipe en leur indiquant la meilleure manière de gérer et trier nos déchets.
- A respecter l'article 3 du présent règlement en ce qui concerne l'obligation de placer un tapis absorbant sous le moteur en permanence.
- A déposer les liquides moteurs usagers dans le bac mis à notre disposition sur le parc à bateaux (près de la tente FFM).
- A faire le moins de bruit dans la mesure du possible.
- A préserver l'aspect de notre stand (propreté), poubelles non visibles etc.
- A ne jamais déverser dans le canal le moindre résidu (huile, carburant, eau polluée.... etc.).
- A laisser, à notre départ, notre emplacement dans l'état où nous l'avons trouvé.

Rappel : des commissaires vérifieront les points cités ci-dessus. En cas de non-respect de cette charte, des sanctions seront appliquées.

Ci-joint le récapitulatif de ces sanctions.

1ère infraction : 150 € d'amende.

2ème infraction : 150 € d'amende et 5 tours de pénalités à l'ensemble des bateaux du même team.

En cas de récidive, l'équipe se verra exclue de la manifestation.

Date et Signature

**Faire précéder la signature de la formule
« Lu et approuvé »**



* : rayer la mention inutile